



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

République Française
Liberté, égalité, fraternité

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2010**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller
Nombre de Conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **12**

L'an deux mille dix, le seize décembre, à vingt heures quinze,

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 9 décembre 2010 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie REYMANN, Maire**

PRESENTS :

MM. Jean-Paul **BEREUTER**, Yves **LECONTE**, Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

Mmes et MM. Marie-Paule **THOMAS**, Jean-Claude **BOETSCH**, Sylvain **DESSENNE**, Jean-Michel **BEDOUET**, Gilbert **WEISSER**, Jean-Pierre **PELTIER**, Marie-Josée **METHENIER**, Gérard **CLADE**, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

Mme Christiane **EHRET**, qui a donné procuration à Mr Gérard **CLADE**.

Mme Madeleine **WIEST**, qui a donné procuration à Mr Jean-Claude **BOETSCH**.

Mme Christine **SCHMUCK**, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée **METHENIER**.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal en date du 18 novembre 2010.
2. Décision modificative n°4
3. Agrément de trois permissionnaires pour le lot de chasse
4. Intégration dans le domaine public du terrain rue de Bollwiller
5. Renouvellement des baux ruraux
6. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à l'auditeur et à l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire communique l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-verbal en date du 18 novembre 2010

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2010 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est approuvé sans réserve.

2. Décision modificative n°4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité (dont 3 procurations) la décision modificative n°4 suivante :

Section d'investissement :

Dépenses :

2152 : réaménagement de la rue des vergers :	+ 46 020 €
2152 : création de trottoir rue de Soultz :	+ 34 100 €
2152 : rue de Merxheim :	+ 16 450 €
2152 : rue des tulipes :	+ 2 500 €
	<u>99 070 €</u>

2315 : réaménagement de la rue des vergers :	- 45 500 €
2315 : création de trottoir rue de Soultz :	- 30 000 €
2315 : réaménagement d'un trottoir et poste EDF rue de Merxheim :	- 17 000 €
2315 : Volet école primaire :	- 6 570 €
	<u>99 070 €</u>

3. Agrément de trois permissionnaires pour le lot de chasse

En application de l'article 20-1 du Cahier des Charges des Chasses Communales, la personne détentrice du droit de chasse peut s'adjoindre des permissionnaires.

Ces permissionnaires sont agréés sur demande du locataire, par le Conseil Municipal, après avis de la commission communale consultative de la chasse.

Monsieur le Maire rappelle que le lot unique de chasse a été attribué à Monsieur Jean-Louis BRUNELLA pour la période 2006/2015.

La superficie du lot de chasse communale étant inférieure à 500 hectares, le nombre de permissionnaires admis est fixé à trois maximums.

Par courrier en date du 6 septembre 2010, Monsieur BRUNELLA propose de délivrer un agrément aux personnes suivantes :

Monsieur Charles CORBAT
Les Peupliers
CH 2943 VENDLINCOURT

Monsieur Patrick VERNIER
20 rue du Stand
CH 2856 BOECOURT

Monsieur Christian VERNIER
F53 rue du Chemin du Hair Bois
CH 2853 COURFAIVRE

Les membres de la commission communale consultative de la chasse ont rendu un avis favorable à la demande de Monsieur BRUNELLA.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'agréer ces trois permissionnaires et autorise Monsieur le Maire à signer les agréments y afférent.

4. Intégration dans le domaine public du terrain rue de Bollwiller

Lors de la séance du 27 mai 2010, le Conseil Municipal a fait usage du droit de préemption de la commune afin d'acquérir une partie du terrain situé au droit de la propriété CHAMIK, 1 rue de Bollwiller.

Suite à la signature de l'acte de vente, la parcelle cadastrée, Section 3 n° 468/16, a été inscrite au livre foncier, soit dans le domaine privé de la commune.

Il convient de procéder à l'élimination de cette parcelle afin de l'intégrer dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'émettre un avis favorable à l'intégration de cette parcelle dans le domaine public communal et charge Monsieur le Maire de l'exécution des différents formalités.

5. Renouvellement des baux ruraux

Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Paul BEREUTER et Mme Marie-Josée METHENIER quittent la séance.

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **par 11 voix pour (dont 2 procurations) et 4 abstentions (dont 1 procuration)**.

- de reconduire les baux ruraux suivants en application la procédure de bail à ferme, pour une durée de 9 ans à compter du 11 novembre 2009 jusqu'au 10 novembre 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de bail à ferme suivants :

Section	Parcelle	Lieu—dit	Superficie en ares	Bailleur - Adresse	Prix en €
AB	83	Village	11,20	SCEA SCHURCH-ZURKINDEN 1 rue des Champs 68190 RAEDERSHEIM	217,42 €
AB	84	Village	5,43		
1	66	Holtzmatten	29,50		
2	41	Weihermatten	112,82		
total superficie			158,95		
1	142	Holtzmatten	14,8	Eric MOTSCH 24 rue de Raedersheim 68500 MERXHEIM	12,40 €
total superficie			14,80		
2	108	Kreffft	84,77	Francis EBERSOL 11 Grand'Rue 68190 RAEDERSHEIM	70,33 €
total superficie			84,77		

2	106	Allmend (lot 16)	80,69	Renée COMBESCOT- RAIGNEAU 1 rue du Stade 68190 RAEDERSHEIM	257,92 €
2	106	Allmend (lot 20)	100,99		
2	106	Allmend (lot 21)	100,99		
2	106	Allmend (lot 23)	28,38		
total superficie			311,05		
2	104	Allmend (lot 7)	99,75	Jean-Paul BEREUTER 11 rue des Sapins 68190 RAEDERSHEIM	165,51 €
2	104	Allmend (lot 8)	99,75		
total superficie			199,50		
1	64	Holtzmatten	31,59	Sébastien REYMANN 8A Grand'Rue 68190 RAEDERSHEIM	387.57 €
2	33	Weihermatten	106,57		
2	106	Allmend (lot 17)	108,01		
2	106	Allmend (lot 18)	93,32		
3	130	Nachtweide	121,2		
AB	130	Village	6,53		
total superficie			467,22		
2	104	Allmend (lot 1)	103,58	EARL STELLY 15 rue de Merxheim 68190 RAEDERSHEIM	585.42 €
2	104	Allmend (lot 2)	99,75		
2	104	Allmend (lot 3)	99,75		
2	104	Allmend (lot 4)	99,75		
2	104	Allmend (lot 5)	99,75		
2	104	Allmend (lot 6)	98,25		
2	106	Allmend (lot 19)	100,99		
total superficie			701,82		
1	77	Allmend Schlupf	19,71	Jacqueline KAISER 16bis Grand'Rue 68190 RAEDERSHEIM	29,57 €
total superficie			19,71		
2	93	Allmend	80.49	Gilbert BRUNTZ 7 rue de Feldkirch 68190 RAEDERSHEIM	82,88 €
total superficie			80,49		

6. Divers

Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Paul BEREUTER et Mme Marie-Josée METHENIER reprennent la séance.

Zone 30 :

Monsieur le Maire, suite à la demande de Monsieur **Jean-Claude BOETSCH**, apporte des éléments de réponse techniques et réglementaires. Il est avéré que la mise en place d'une zone 30 doit répondre à des critères d'aménagements précis, tels que la mise en place d'un plateau, de chicanes, ou d'obstacles visant à réduire la vitesse des usagers.

Par ailleurs, une simple limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des voies communales ne serait pas comprise par les usagers si la configuration des voies reste inchangée.

Adhésion de la commune à la MJC Bollwiller :

Suite à la demande collective des membres du conseil municipal concernant le choix d'adhérer ou non à la MJC de Bollwiller, une réunion d'information a été organisée le 3 décembre à l'attention des parents et adolescents concernés.

Tous les parents et enfants ont été informés par courrier de la tenue de cette réunion, qui n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté puisque seulement 2 personnes y ont assisté. Certains parents ont, quant à eux, fait savoir qu'ils n'étaient pas intéressés.

Force est de constater qu'il serait peu raisonnable d'accepter de dépenser une telle somme si les répercussions auprès de nos habitants ne permettent pas d'amortir l'investissement.

A ce titre, le conseil municipal décide de ne pas donner suite au projet d'adhésion à la MJC de Bollwiller.

Station de pompage rue des Roses :

Les riverains de l'impasse Rue des Roses sont raccordés au réseau d'assainissement collectif par le biais d'une station de relevage. L'entretien de cet équipement leur incombe dans la mesure où la communauté de communes a toujours conditionné sa prise en charge à une mise en conformité.

Le coût de cette mise en conformité a été estimée à 13 500€ hors taxes. La commune décide de participer à ces travaux à hauteur de 5 000€. Les riverains acceptent, quant à eux, de financer les 8 500€ restants.

Autorisation d'urbanisme :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dossiers d'urbanisme réceptionnés ou instruits depuis octobre.

SNCF, aménagement de la gare:

Le 06 Décembre dernier, en Mairie de Raedersheim, nous avons tenu une réunion en présence des services de la Région Alsace et de la SNCF concernant l'aménagement de la gare de Raedersheim et de ses abords.

Une forte amélioration de la desserte de la gare de Raedersheim est prévue en Décembre 2011. Le nombre d'arrêts sera plus que doublé puisqu'il passera de 6 aujourd'hui à 15, incluant 2 passages par heure aux heures de pointe du soir et du matin.

Afin de renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la gare, il est proposé, en concertation avec la Région Alsace et la SNCF, d'en aménager les abords. Compte tenu de la complexité des travaux qui relèvent d'intervenants différents et de l'expérience avérée de la SNCF sur d'autres projets d'aménagements de gares, **Monsieur le Maire** propose que la SNCF se charge de la totalité de la conduite du projet.

Le programme de l'opération et son montage financier seront présentés pour approbation aux membres du Conseil Municipal lors de la remise des études. Les travaux pourraient débuter à l'automne 2011.

La SNCF participera à hauteur de 25% du coût global, les 75% restants seront répartis entre la Commune et la Région (50%/50%). L'aide de la Région étant plafonnée à 110 000€, la participation de la Commune n'excèdera pas ce montant.

La procédure pour cette opération sera la suivante :

- approuver par délibération du conseil municipal le principe de la réalisation du projet d'aménagement de la gare Raedersheim et de ses abords,
- confier par convention la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux à la SNCF,

- signer une convention de financement tripartite: Région, Commune et SNCF.
- collaborer avec les services de la SNCF pour réaliser l'étude qui servira de support au programme d'aménagement de la gare et de ses abords,
- inscrire la somme de 50 000€ au BP 2011 et de 50 000€ au BP 2012.

Orientations budgétaires 2011:

Le programme des projets et les priorités d'investissement de la commune pour l'année 2011 feront l'objet d'une réunion de commissions réunies le jeudi 27 janvier 2011.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 3 février à 20h15.

La cérémonie des vœux du Maire se tiendra le jeudi 13 janvier.

Monsieur Yves LECONTE revient sur le problème des véhicules qui stationnent à côté de l'église et empêchent l'entretien du gazon. Il propose de retirer le gazon et de le remplacer par des gravillons. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h20.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Raedersheim, le 16 décembre 2010.

Le Maire

Jean-Marie REYMANN